



L'ADMR est un réseau de bénévoles proche de votre domicile qui :

- étudie avec vous les services dont vous avez besoin,
- est à votre écoute,
- trouve une solution la plus adaptée,
- s'occupe des formalités administratives (démarches auprès des caisses, URSSAF, fiches de paie),
- organise les interventions.

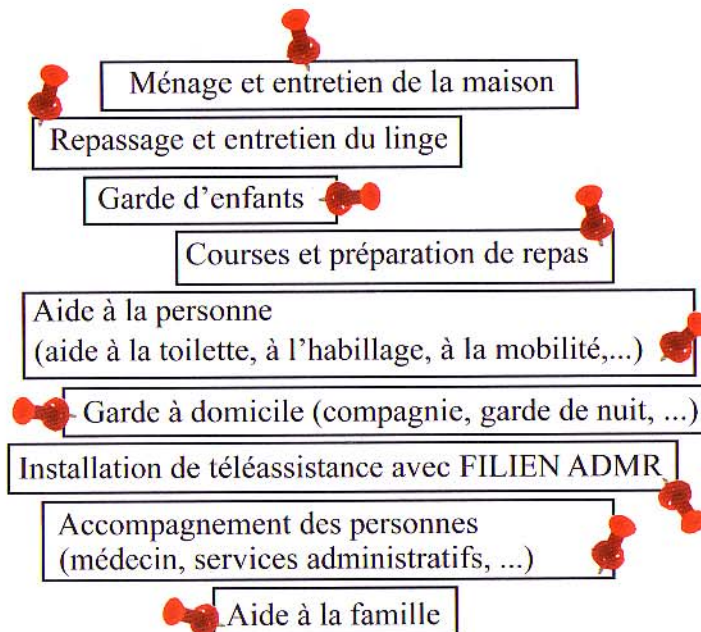
L'association ADMR vous propose un personnel expérimenté et de confiance

- Les professionnel(le)s prennent alors le relais et assurent les services à votre domicile.

Une intervention ADMR Comment ça se passe ?



Vous choisissez votre service



2 modes d'intervention possibles :

- Le service prestataire**
L'association ADMR propose l'intervention de ses salarié(e)s à votre domicile.
- Le service mandataire**
L'association ADMR est mandatée pour vous apporter son concours dans les démarches liées à l'emploi d'une salariée à votre domicile. Dans ce cas vous restez l'employeur.



Nous étudions ensemble le financement

■ Une aide financière ?

- De votre Caisse de Retraite,
- ou Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- de votre Caisse d'Allocations Familiales
- mutuelles ou autre,

nous étudions avec vous ces possibilités de financement et vous accompagnons dans les démarches administratives.

■ Pas de prise en charge financière ?

En fonction du service que vous demandez, nous vous établissons un devis au tarif en cours.

- Paiement chèque service universel accepté pour tout type d'intervention.

1 heure ? 2 heures ? 3 heures ? ...

avec l'  c'est possible !